

VILLE DE CHEVRY-COSSIGNY

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES AUX PARTICULIERS

SALLE MARIE MADELEINE ENAT, 11 RUE ALBERT DAUVERGNE

	OPTION 1 Salle Marie Madeleine Enat sans office	OPTION 2 Salle Marie Madeleine Enat + office	OPTION 3 Salle Marie Madeleine Enat + réfectoire + office
EFFECTIFS MAXIMUM	50 PERSONNES	50 PERSONNES	146 PERSONNES
TARIFS SEMAINE SAMEDI/DIMANCHE	300 €	450 €	900 €
TARIFS WEEK-END SAMEDI ET DIMANCHE	450 €	600 €	1 200 €
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1 000 €

LA MARMITE, 9 RUE JEAN DELSOL

	OPTION 1 Salle Françoise Narce sans cuisine	OPTION 2 Salle Françoise Narce avec cuisine
EFFECTIFS MAXIMUM	200 PERSONNES	200 PERSONNES
TARIFS JOURNÉE SAMEDI	3 000 €	4 000 €
TARIFS JOURNÉE DIMANCHE	1 500 €	3 000 €
TARIFS WEEK-END SAMEDI ET DIMANCHE	3 750 €	5 250 €
LOCATION DE MATÉRIEL (SONO, MICRO)	200 €	150 €
CAUTION	2 500 €	2 500 €

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tout dépassement de la capacité d'accueil engage la responsabilité des personnes physiques ou morales, locataires des lieux.

Aucun espace extérieur ne pourra être utilisé. La location ne comprend que les locaux en fonction des options choisies par le locataire.

Le locataire s'engage à utiliser lui-même les locaux loués et à ne pas intervenir en prête-nom pour une tierce personne.

Aucune sous-location n'est autorisée. En cas d'infraction à cette règle, la location deviendrait caduque et la caution à titre de pénalité resterait à la commune.

La réservation de la salle devient effective lors de la signature du contrat de location des deux parties,

soit au moins un mois avant l'événement entraînant le versement d'arrhes de 25% du prix convenu, par chèques, espèces ou carte bancaire.

Si toutefois, le locataire souhaite réserver les salles en dehors des délais impartis, en accord avec la municipalité, il devra s'acquitter de la totalité de la somme.

Le solde de la somme sera versé 1 mois avant le jour de l'événement, accompagné d'une caution fixée. La caution sera restituée après constat contradictoire effectué avec le représentant de la mairie lors de l'état des lieux qui se fera à la remise des clés lors d'un rendez-vous convenu en amont entre les deux parties.

Tous les éléments nécessaires pour la location (contrat de location signé et assurance responsabilité civile) devront être impérativement remis **1 mois avant le jour de l'événement** sous peine d'annulation de la réservation.

**Vous êtes une entreprise ou une association,
contactez nous pour connaître les tarifs de location.**

MAIRIE DE CHEVRY-COSSIGNY

20 Rue Charles Pathé

77173 CHEVRY-COSSIGNY

01.64 05.20.22

mairie@chevry-cossigny.fr

chevry-cossigny.fr  